



IOSPRAY EPAIS

Désinfectant après traite.

Trempage épais post-traite – Prêt à l'emploi

Action prolongée

PROPRIETES

Produit prêt à l'emploi, à base d'iode, IOSPRAY Epais assure la protection microbienne des trayons tout en leur donnant douceur et souplesse.

IOSPRAY Epais est adapté pour l'hygiène de la traite en prévention des contaminations responsables des infections chez les animaux laitiers. IOSPRAY Epais assure un temps de contact prolongé sur le trayon.

IOSPRAY Epais, appliqué après chaque traite, va permettre de désinfecter le trayon, et d'éviter les contaminations du lait par les bactéries, les levures. Sa texture épaisse protège le trayon immédiatement après la traite.

Iospray epais est un produit BIOCIDE efficace, bactéricide et levuricide, préservant l'intégrité et la souplesse du trayon.

Bactéricide selon la norme EN 1656 et EN 16437.

Levuricide selon la norme EN 1657 et EN 16437.

Voir le tableau de synthèse ci-dessous en efficacité.

La formule est autorisée sous SIMMBAD sous le N°42037.

Iospray epais est autorisé sur le marché sous le N° AMM FR-2019-0061-04-01, conformément au règlement Biocide 528/2012 en TP3.

Conforme au règlement européen agriculture biologique CE 834/2007 (et ses amendements).

UTILISATION ET EFFICACITE BIOCIDE :

IOSPRAY Epais est prêt à l'emploi.

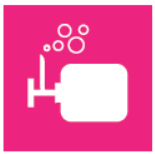
Utiliser le produit à température ambiante 20°C avec un gobelet de trempage de 300 ml (Pis entre 38,5 et 39,2°C) :

- Remplir le gobelet propre et sec au 3/4 (225 ml).
- Exercer un nombre suffisant de pressions (3 à 6 environ) pour faire monter le produit dans le réservoir et le remplir jusqu'au 2/3.
- Tremper chaque trayon de façon à avoir une répartition homogène sur le pis.
- Ne pas essuyer, ne pas rincer.
- Laisser agir.
- Maintenir l'animal debout pendant 5 minutes, temps nécessaire pour avoir l'action désinfectante sur la peau.
- Avant la traite suivante, éliminer les résidus de produit qui protège le sphincter et nettoyer chaque trayon avec un produit adapté.

Efficacité levuricide, produit prêt à l'emploi, en condition de saleté spécial trayon (10 g/l lait) à 30°C :

Souches	Normes efficacité	Temps de contact
<i>Candida albicans</i> *	EN 1657 EN 16437	5 min

Souches obligatoires *



Efficacité bactéricide, produit prêt à l'emploi, en condition de saleté spécial trayon (10 g/l lait) à 30°C

Souches	Normes efficacité	Temps de contact
<i>Staphylococcus aureus</i> *	EN 1656 EN 16437	5 min
<i>Escherichia coli</i> *		
<i>Streptococcus uberis</i> *		
<i>Enterococcus hirae</i>		
<i>Pseudomonas aeruginosa</i>		
<i>Salmonella typhimurium</i>		
<i>Enterobacter cloacae</i>		
<i>Lactibacillus brevis</i>		
<i>Proteus vulgaris</i>		
<i>Streptococcus agalactiae</i>		
<i>Listeria monocytogenes</i>		

Souches obligatoires *

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect	Liquide épais opaque marron
pH	4,00 +/- 1,00
Stockage	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel, entre 5 et 15°C.
TP :	TP3 : Désinfection des trayons hors usage médicament vétérinaire AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution.
Matière active	PVPi Polyvinylpyrrolidone iodine (CAS N°25655-41-8) = 15 g/kg, soit 1,3 g/kg d'iode disponible ou 1300 ppm.

CONDITIONNEMENT

Bidon de 20kg – Bidon 60 kg

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Produit strictement professionnel.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°1131) : + 33 (0)3 83 22 50 50,

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.agrileader.fr

Produit contenant des dérivés de pyrrolidones. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue. Eviter d'utiliser un produit contenant de l'iode pour une application à la fois avant la traite et après la traite.

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

En cas d'inefficacité, veuillez remonter le problème au détenteur de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) : infobiocide@b2f.fr.

Conforme au règlement européen agriculture biologique (CE) 834/2007 (et ses amendements). Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Date de modification : 12/11/2020